

Grève du jeudi 19 mars 2009

Modèle de lettre à faire parvenir à l'Inspecteur d'Académie par la voie hiérarchique (IEN) le Lundi 16 mars 2009 avant 17 h

Nom..... Prénom.....

Affectation.....

Ceci est une déclaration d'intention
qui ne présage en rien de ma participation
effective à ce mouvement.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La politique gouvernementale en matière de services publics et en particulier de service public d'éducation ne correspond aux attentes ni de la population ni des enseignants.

La révision générale des politiques publiques (RGPP) a pour but de réduire le nombre de postes de fonctionnaires, d'instaurer la mobilité, la flexibilité et la précarité en changeant le statut.

Les 6000 postes en moins annoncés pour le budget 2009 confirment notre analyse des réformes en cours. Quels que soient les sujets concernés l'objectif est le même : réduction de la dépense de l'Etat et marchandisation des services publics.

Qu'il s'agisse de la suppression des Rased, de la scolarisation en maternelle, du recrutement, de la formation, de l'avenir des IUFM ou des salaires, les choix budgétaires se font au détriment du service public et conduisent à la privatisation du système et à une gestion managériale des personnels.

Avec l'ensemble des organisations syndicales nous demandons le développement des services publics et le maintien des postes de l'Education Nationale.

La loi n°2008-790 du 20/08/08 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale -le droit de faire grève- reconnu à tous les salariés dans la Constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer». Tout en ayant connaissance de la décision prise par une majorité de maires de ce département (26 sur 40) de ne pas organiser le SMA, mais placé dans l'obligation de le faire de par mon statut de fonctionnaire, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le 19 mars 2009.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil» (article L133-5). Je vous rappelle, Monsieur l'inspecteur d'Académie, que vous vous êtes engagé en CAPD, le 20 octobre 2008, suite à l'interpellation des élus du SNUipp FSU 93, à détruire toutes les lettres de déclaration d'intention d'être en grève.

Le

Signature :

